

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

CCAS
DE
V I A S

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2023-04-03-2b

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le TROIS AVRIL

Le Conseil d'administration s'est réuni en séance ordinaire sous la Vice-Présidence de Madame Pascale GENIEIS-TORAL.

Présents :

Mmes Pascale GENIEIS-TORAL, Carole MAUREL, Marie SANCHEZ RUIZ, Sandrine MORONI, Yvette DESENLIS, Monique BORGHESI et Martine ROGER.

Procurations :

M. Jordan DARTIER à Mme Pascale GENIEIS-TORAL,
M. Gilbert SORIA à Mme Yvette DESENLIS

Objet : Participation financière – Séjour scolaire de 7 jours

Un séjour est programmé par le Collège Victor Hugo de Bessan du 11 au 17 Mai 2023 en Italie en Sicile pour un coût total de 450 euros.

A ce titre, une demande d'aide financière est sollicitée pour 3 familles viassoises au vu de leur situation, à hauteur de 50 euros, afin de permettre à leurs enfants de participer à ce séjour.

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration d'approuver la participation financière d'un montant de 50 euros pour chaque famille.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité des suffrages exprimés,
APPROUVE la participation financière d'un montant de 50 euros pour chaque famille.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance



Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :

13 Avril 23

Publié le :

Madame Pascale GENIEIS-TORAL
Adjointe au Maire,
En charge des Affaires Sociales,
Vice-Présidente du CCAS de VIAS

